

**L'An DEUX MIL QUATORZE,
le Dix Neuf Novembre
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline - DOMERGUE Christine-ROUX Maryline - Mrs PERRIN Raymond - CLAVARON Patrice - MEILLAND René-CROZET Guy- GEREY Roger - DEJOB Xavier

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François

Absents :

Secrétaire de séance : DOMERGUE Christine

1-56-2014

Objet : DM budgétaire

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
61522 / 011	Entretien bâtiments	0.00	-100.00
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0.00	100.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
	TOTAL	0.00	0.00

2-57-2014

Objet : Règlement de la Salle des Fetes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convenait de revoir le règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

Il laisse le soin aux membres de la commission « Salle des Fêtes » de donner lecture de la proposition de règlement intérieur qu'ils ont élaboré.

Où cet exposé et après analyse, le conseil municipal délibère et approuve ce règlement intérieur.

Il annulera tous les précédents règlements et sera consultable en mairie. Un extrait sera affiché à la salle des fêtes

3-58-2014

Objet : convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque communale

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque départementale du Conseil Général de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par :

- le prêt régulier de documents,
- des conseils techniques,
- des actions de formation à destination des salariés et bénévoles de la bibliothèque,
- des actions d'animation

Ce concours est subordonné à la signature d'une convention de partenariat qui précise les conditions d'octroi des aides techniques et financières du Conseil Général pour le développement de la lecture publique dans le département de la Loire.

Dans ce cadre la bibliothèque de notre commune est classée en catégorie 4.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la reconduction de la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie 4 avec le Conseil Général de la Loire.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie 4 avec le Conseil Général de la Loire.

4 - 59 -2014

Objet : Bascule communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Marcel d 'Urfé possède un service « Bascule » au centre bourg. Mais son utilisation est quasi nulle car elle ne correspond plus aux attentes actuelles. C'est pourquoi, il suggère au conseil municipal d'arrêter ce service.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne plus reconduire ce service « Bascule » à compter du 01 janvier 2015 et de mettre fin à la régie rattachée.

Objet des délibérations

1-56-2014 *Objet : DM budgétaire*

2-57-2014 *Objet : Règlement de la Salle des Fetes*

3-58-2014 *Objet : convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque communale*

4 - 59 -2014 *Objet : Bascule communale*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	ABSENT	
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		
GEREY ROGER		